

CONDITIONS COMPAGNONS DE ROUTE®

Les hébergements souhaitant être référencés comme Compagnons de route®
au sein de la FFRandonnée des Alpes-Maritimes s'engagent à :

- Proposer un hébergement à la nuitée
- Être situés sur l'itinéraire ou dans un couloir de 2 kms autour de l'itinéraire ou mettre en place une navette à disposition des randonneurs entre l'itinéraire et l'hébergement.

Nom et Prénom

Représentant de l'hébergement :

Date et signature